

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISTO

Mercredi 24 Novembre 2010 à 20 H 30

Etaient présents :

Mme JAMES Marie Agnès – Aviré
M. BOULTOUREAU Hubert, Mme CHAUVEAU Marie Lise – Bourg d'Iré
MM. PASSELANDE Germain, GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtelais
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée
M. COUTINEAU Michel – Louvaines
M. SEJOURNE Serge - Marans
MM. RONCIN Joël, GUINCHARD Serge – Montguillon
M. LEPRETRE Gérard – Noyant la Gravoyère
M. SEREX Francis - Nyoiseau
M. BELLIER André – St Martin du Bois
MM. MARTIN Olivier, BECHU Patrick – St Sauveur de Flée
Mme PASQUIER Marie Noëlle –Ste Gemmes d'Andigné
M. BRECHETEAU Gilles - Segré
MM. FUSELIEZ Didier, HUAULME Yannick – Andigné
M. LAURENCEAU Jean Marie – Champteussé sur Baconne
MM. GAUDIN Joseph, AUGEREAU Tony – Gené
MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc – Grez Neuville
MM. CAUBEL Gilles, JUTEAU Jean Jacques – La Jaille Yvon
MM. CHALET Daniel, RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers
Mme BELLIER-POTTIER M.Françoise, M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine
M. PELE Jacques - Pruillé
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou
M. FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou
M. BERTHELOT Paul, PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou
Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie
M. BOISNEAU Claude – Chazé sur Argos
M. RAYMOND Alain - Freigné
M. GAUTIER Joseph – Loiré

Mme DURASSIER Murielle – Trésorière à SEGRE

Etaient excusés :

M. BOULMANT-NOMBALLAIS Christian – Aviré
M. PELLUAU Dominique – Louvaines

M. DERSOIR Gaëtan - Marans
MM. BROSSIER Daniel, TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère
M. ROUSSEAU Hubert – Nyoiseau
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois
M. COTTIER Guy – Ste Gemmes d'Andigné
M. GRIMAUD Gilles, Mme LAMARCHE Sonia – Segré
M. PLACET Denis – Chambellay
M. BOUIN René – Chenillé Changé
Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé/Baconne
M. GILARD Laurent – Grez Neuville
MM. GLEMOT Etienne, BOURGEAIS Michel – Le Lion d'Angers
M. AIGLE Laurent - Pruillé
M. PARE Marcel – Thorigné d'Anjou
M. BOUMIER Jean Louis – Vern d'Anjou
M. CHEVILLARD Jean Alain - Angrie
M. CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos
M. BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick - Freigné

Etaient absents :

Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau
Mme MICHEL Muriel – Sainte Gemmes d'Andigné
M. BRAUD Alain – Segré
MM. GAUTIER Jacques, BUOB Patrick – Brain sur Longuenée
Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé
M. COUDRAY Peter – Loiré

Madame COTTIER Jacqueline a donné pouvoir à Monsieur LAURENCEAU Jean Marie,
Monsieur BOURGEAIS Michel a donné pouvoir à Monsieur CHALET Daniel

Monsieur Alain RAYMOND est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 29 septembre 2010

Monsieur SEREX demande que soit modifié le précédent compte rendu car il n'a pas participé au vote concernant le choix du service en 2012.

Compte-rendu adopté

2. Ajouts de 3 points

Monsieur BELLIER demande l'ajout de 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Avenant avec UPM (Rachat du papier)

- Avenant avec SITA (Diminution du coût de collecte du bois à la déchetterie de Chazé/Argos)
- Demande de Subvention auprès de l'ADEME pour la mise en place de la redevance incitative.

Vote : Unanimité

3. Avenant avec U.P.M.

Monsieur BELLIER précise que le coût de reprise du papier est actuellement à 45 € la tonne. A compter du 1^{er} janvier 2011 la formule de révision sera modifiée. Une estimation financière a été calculée en tenant compte des nouvelles formules avec les indices actuels, le coût de reprise à la tonne serait de 66,2 € la tonne. Pour une collecte de 1100 tonnes de papier le gain annuel estimé serait de **23 000 €.**

Il est proposé de passer un avenant avec U.P.M. pour modifier le coût de reprise du papier à compter du 1^{er} janvier 2011.

Vote : Unanimité

4. Avenant n° 4 avec SITA OUEST

Monsieur BELLIER rappelle qu'une plate forme de déchets verts à été aménagée à la déchetterie de Chazé sur Argos. Les dépôts de déchets verts se feront directement sur cette plateforme, ce qui libère un emplacement le long du quai. Actuellement le bois est collecté en benne 15 m³ au tarif de 57,50 € H.T. la tonne. A compter du 1^{er} Décembre 2010, la société SITA propose l'installation d'une benne 30 m³ pour un coût de reprise à 49,88 € H.T. la tonne. Un avenant doit être signé.

Vote : à l'unanimité

5. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la mise en place de la redevance incitative

Monsieur BELLIER rappelle que l'ADEME participe au financement de la mise en place de la redevance incitative. Cette aide est plafonnée à 5 Millions d'Euros. Le taux de subvention est de 15 % pour la fourniture des bacs et conteneurs et de 30 % pour les autres investissements : adaptation des bennes de collecte, les dispositifs individuels d'accès à divers moyens de collecte. Il est proposé de solliciter l'ADEME pour financer la mise en place de la redevance incitative.

Vote : à l'unanimité

6. Intervention du bureau d'Etudes Service public 2000 – Rapport de la redevance incitative

7. Mode de collecte en 2012

Monsieur BELLIER précise que le planning a été adressé avec la convocation et qu'il est nécessaire de respecter les délais pour une mise en service en 2012. Une visite a eu lieu aux Herbiers le 22 novembre dernier. Cette collectivité a mis en place une collecte en point d'apport volontaire pour l'ensemble des flux avec des conteneurs semi-enterrés. Un tel échange permet de voir le fonctionnement d'un tel système. L'acquisition d'un bon matériel est primordiale.

8. Location d'une usine relais n° 19

Les composteurs sont actuellement stockés dans l'usine relais n° 19 située à St Martin du Bois. La Communauté de Communes du Canton de Segré a établi une convention de location à compter du 1^{er} Août 2010 jusqu'au 30 juin 2012 maximum. Le montant du loyer s'élève à 239,20 € mensuellement.

Vote : à l'unanimité

9. Collecte des textiles avec "Le Relais"

Monsieur BELLIER propose que les textiles soient valorisés pour diminuer le volume de déchets enfouis. Le Relais Atlantique est une association d'insertion du réseau Emmaüs, spécialisée dans la collecte et le tri des textiles qui est basée à Nantes.

Pour cela il est proposé de mettre en place 29 conteneurs sur le territoire du SISTO. L'association s'engage à faire une collecte hebdomadaire et gratuitement. Un courrier a été adressé à chaque commune concernée pour avoir leur accord et définir l'emplacement.

Une convention doit être signée avec le Relais Atlantique pour mettre en place cette collecte à compter de 2011.

Vote : Unanimité

10. Tarif de la redevance spéciale pour 2011

Monsieur BELLIER rappelle que la redevance spéciale est applicable aux professionnels. Pour 2011, il est prévu une hausse de recettes des éco organismes (+ 100 000 €) et des filières (+ 60 000 €). Il est proposé de maintenir le même tarif que 2010 soit 0,030 € le litre.

Avec le passage à la redevance incitative, la redevance spéciale n'existera plus. Les professionnels seront soumis à la même règle que les particuliers. Les entreprises si elles le souhaitent pourront faire appel à d'autres prestataires. Le SISTO a vocation de collecter les particuliers mais pourra proposer un service aux professionnels.

Vote : Unanimité

11. Emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole

Monsieur BELLIER rappelle qu'un emprunt d'un montant minimum 1,5 millions et maximum 2,5 millions d'Euros à taux variable (léna Préfi) a été contractualisé en 2009 pour financer la construction de la déchetterie de Sainte Gemmes d'Andigné. Pour compléter le financement des investissements dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative il est proposé de contracter un nouvel emprunt de 1,5 millions d'Euros. La Caisse Régionale de Crédit Agricole propose un emprunt sur 20 ans au taux fixe de 3,38 % avec des échéances trimestrielles. Pour garantir ce taux, un déblocage de 10 % doit être effectué avant le 3/01/2011 avec une marge de 0,40 % en phase de mobilisation.

Monsieur SEREX demande si l'emprunt à taux variable peut être converti en taux fixe compte tenu des faibles taux.

Actuellement les fonds de cet emprunt n'ont pas été débloqués, il n'y a donc pas d'intérêts.

Vote à l'unanimité.

12. Décision Modificative n° 2

Des réajustements budgétaires sont présentés pour équilibrer certains comptes.

Décision Modificative n° 2

Compte	Objet	Montant	
	Dépenses Fonctionnement		
60611	Pompage de fosse	500,00 €	
6064	Fournitures administratives	50,00 €	
6132	Location immobilière	1 200,00 €	
6135	Location matériel (téléphone)	485,00 €	
6188	Analyse de compost	411,00 €	
6226	Honoraires (terrain Ebeaupinière cession)	655,00 €	
66111	Intérêts	0,08 €	
6111	Collecte des O.M.		- 3 301,08 €
	Dépenses d'Investissement		
21745	Conteneur réemploi	1 650,00 €	

2184	Mobilier	465,00 €	
2128-019	Aménagement Plate forme DV		- 2 115,00 €

Vote : à l'unanimité

13. Communication

Monsieur PASSELANDE présente le prochain journal du SISTO n° 15. Il sera distribué avec les journaux communaux.

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, des actions ont été organisées. Un spectacle a été présenté le lundi auprès des 2 écoles primaires du Lion d'Angers, le mercredi un stand était installé sur le marché de Segré concernant la prévention, le vendredi soir un documentaire "Ma poubelle est un trésor" sera projeté au cinéma "le Maingué". Il sera suivi d'un débat.

Fin de la séance à 22 H 45

-:-:-:-:-

Prochains comités syndicaux le Mercredi 26 Janvier 2011 à 20 H 30

Et le Mercredi 23 Février 2011 à 20 H 30

Le secrétaire,
Monsieur Alain RAYMOND

*Annexe: diaporama